

# LE JOURNAL DE LA CONSTRUCTION

Journal trimestriel de la Centrale Générale - FGTB • Juin 2021 • 2<sup>ème</sup> trimestre • Bureau de dépôt Gent X • P509359

## NÉGOCIATIONS

**État des lieux de l'accord interprofessionnel (AIP) et perspectives pour les négociations sectorielles pour le secteur de la construction.**

Au moment où nous écrivons ces lignes, début juin, et depuis le mois de novembre 2020, des négociations sont en cours au niveau interprofessionnel afin d'aboutir à un accord pour assurer la solidarité avec et entre tous les travailleurs. Pour pouvoir commencer les discussions au niveau de notre secteur, nous avons besoin d'un AIP, qui formera la base à partir de laquelle nous pourrions négocier.

Raison pour laquelle il faut attendre le résultat des négociations au niveau de l'AIP avant de démarrer les discussions au niveau de notre secteur.

Tenant compte de l'intransigeance patronale qui dure depuis le mois de novembre qui s'est traduite en blocages successifs et de larges interventions du gouvernement dans ce dossier pour essayer d'aboutir à un accord sans jamais aboutir. Il est donc très probable que les négociations sectorielles ne commenceront pas avant septembre. Nous ne manquerons pas de vous tenir informés.

**La Centrale Générale FGTB met tout en œuvre pour assurer la défense des droits de tous les travailleurs. Assurer un accord interprofessionnel qui est équitable pour les travailleurs est le premier pas vers des négociations sectorielles réussies!**

Info: [www.facebook.com/FGTBConstruction/](https://www.facebook.com/FGTBConstruction/)



## C'est l'été, votre employeur a des responsabilités en matière de santé des travailleurs

**Consignes générales:** reposez-vous régulièrement, buvez suffisamment et n'oubliez pas la crème solaire! Trop d'exposition solaire sans protection peut causer le cancer de la peau et en tant que travailleurs de la construction, vous y êtes exposés plus que les autres.

Votre employeur est aussi tenu de vous proposer gratuitement des boissons rafraîchissantes, de vous procurer des moyens de protection individuelle et de vous accorder des pauses supplémentaires lors de très fortes chaleurs. Si la chaleur devient incommodante, l'employeur peut également invoquer le chômage temporaire pour 'intempéries'.

En plus des indemnités de chômage temporaire, dans la construction, une allocation complémentaire est versée par Constructiv. Elle vous est automatiquement versée avec vos indemnités de chômage temporaire.

**Vous avez quand même dépassé vos limites et vous vous sentez mal? Voici ce que vous devez faire:**

- Arrêtez immédiatement de travailler, mettez-vous à l'abri et hydratez-vous.
- Avertissez votre employeur ou un collègue. Contactez votre conseiller en prévention ou le médecin du travail. Si nécessaire, prenez rendez-vous avec votre médecin généraliste.
- Écoutez attentivement les conseils du médecin avant de retourner au travail. Vous ne pouvez reprendre le travail qu'après avoir pris contact avec le médecin!
- Prenez contact avec votre délégué ou votre syndicat. Ils pourront vous conseiller et éviter ce genre de situations à l'avenir!



bpost  
PB-PP  
BELGIE(N) - BELGIQUE



Editeur responsable: La Centrale Générale-FGTB,  
Werner Van Heetvelde, rue Haute 26-28, 1000 Bruxelles

**FGTB**

**Construction**

**Ensemble, on est plus forts**

## CAMPAGNE SUR LES ACCIDENTS DU TRAVAIL : OÙ EN EST LE SECTEUR DE LA CONSTRUCTION?

**Hourra ! La loi sur les accidents du travail a fêté son 50<sup>e</sup> anniversaire.**

**La Centrale Générale a saisi cette opportunité pour exiger une approche plus juste des accidents du travail.**

Trop d'accidents du travail ne sont pas déclarés et beaucoup d'autres sont injustement refusés par les compagnies d'assurance privées. La procédure est complexe et décourageante pour les victimes. Un contrôle plus sévère du traitement des dossiers s'impose.

Un accident est vite arrivé, tant sur le lieu de travail que sur le chemin du travail. Nous invitons par conséquent les travailleurs à déclarer systématiquement les accidents du travail.

La Centrale Générale de la FGTB tient à souligner l'importance non seulement de la déclaration de chaque accident dans l'entreprise mais aussi d'un meilleur contrôle de la manière dont les compagnies d'assurance privées traitent les dossiers. Lorsque les affiliés sont confrontés à un accident du travail, il est essentiel de savoir que nous, en tant que syndicat, soutenons nos affiliés dans les démarches qu'ils doivent entreprendre.

La Confédération de la Construction s'est félicitée qu'entre 2014 et 2019, le nombre d'accidents du travail dans la construction avec au moins un jour d'incapacité a baissé de 14,2%.

Sur le terrain, la FGTB Construction constate que de plus en plus de travailleurs ne déclarent pas leur accident du travail, soit parce que celui-ci semble anodin, soit parce que l'employeur les dissuade de le faire.

Sans parler du taux d'incapacité permanente, qui est de 12,8 % plus élevé en 2019 qu'en 2018. Et que penser des milliers d'indépendants et de travailleurs détachés, qui sont pourtant nombreux dans le secteur de la construction ?

Des informations supplémentaires sur la campagne d'accidents du travail de la Centrale Générale de la FGTB peuvent être consultées via le lien suivant: <https://www.accg.be/fr/dossier/accident-du-travail> et vous trouverez sur le site de Constructiv le dossier 148 : 'accidents de travail'.



## L'ENTRETIEN DES ÉQUIPEMENTS SOCIAUX POUR SE PROTÉGER DU CORONA VIRUS

Dans la lutte contre le Corona virus, l'entretien des équipements sociaux est essentiel. Réfectoires, vestiaires, toilettes, douches... L'inspection du travail effectuera des contrôles pour vérifier si l'employeur met tout en œuvre pour vous permettre de travailler dans des conditions de sécurité optimale. **Leur objectif : votre santé !**

**Mesure la plus importante : si vous vous sentez malade, vous restez chez vous !**

### Check-list

Et dans votre entreprise, votre employeur fait-il le nécessaire pour protéger votre santé et celle de vos collègues ?

- ✓ L'employeur doit prévoir des installations avec de l'eau courante (ou un réservoir), du savon liquide et du désinfectant.
- ✓ Les locaux sociaux doivent être nettoyés et désinfectés au moins une fois par jour voire plus.
- ✓ La désinfection est indispensable pour les surfaces et les ustensiles partagés.
- ✓ L'employeur doit réduire la capacité d'accueil des installations sociales.

Plus d'infos sur toutes les mesures: [www.buildingyourlearning.be](http://www.buildingyourlearning.be)



## UNE DÉCLARATION POUR DES LIEUX DE TRAVAIL SÛRS ET SAINS

À l'occasion de la Journée mondiale de la sécurité, le 28 avril 2021, la FETBB et l'IBB ont décidé de marquer ensemble cette journée sous la devise: "La sécurité et la santé sont nos droits", avec pour objectif d'organiser une alliance globale en faveur de lieux de travail sûrs et sains.

Pour ce faire, les employeurs et les syndicats signent des déclarations communes afin de garantir des lieux de travail sûrs et sains. La nécessité actuelle de gérer les risques de santé et de sécurité liés à la pandémie de Covid-19 en est l'exemple le plus récent.

Il est impensable que les travailleurs voient leur santé, leur état physique ou leur vie menacés par le travail. A cet effet, les syndicats et les directions doivent œuvrer ensemble à la réalisation d'objectifs communs en matière de sécurité et de santé au travail, et ce afin de créer des lieux de travail où le risque de décès est inexistant et où les risques de maladies professionnelles et d'accidents du travail sont pris en compte.

En outre, il est important d'insister auprès de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) pour faire reconnaître des conditions de travail hygiéniques et sûres comme un droit fondamental. Un consensus mondial au sujet d'un tel changement permettra de promouvoir l'application de normes appropriées en matière de sécurité et de santé au travail. L'hygiène et la sécurité du lieu de travail sont synonymes de vies sauvées.

Le secteur de la construction en Belgique souhaite également s'engager dans ce sens. A cet effet, tous les partenaires de Constructiv ont signé la déclaration pour des lieux de travail sûrs et sains et ont opté pour un engagement clair sur le terrain.

Les secrétaires fédéraux de la Centrale Générale ainsi que les représentants d'autres organisations lors de la signature de la déclaration



**FGTB**

**Construction**

Ensemble, on est plus forts

